

AFFAIRE No 21/2

OBJET : Acquisition d'un terrain de 102 m2 environ cadastré section BZ no 76 (partie), appartenant à Mlle POTIER Marie, en vue de l'achèvement du terrain de football de la Montagne 8e.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les terrassements effectués dans le cadre de la réalisation du terrain de football de la Montagne 8e nécessitent l'acquisition d'une parcelle d'environ 102 m2 sur le terrain contigu, cadastré section BZ no 76, appartenant à Mlle POTIER Marie.

L'intéressée étant disposée à céder cette emprise à la Commune au prix de 120 francs le mètre-carré, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 903 - 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

- Cadre de vie : Favorable. Il s'agit d'une régularisation.
 - Finances : Favorable.
-

LE MAIRE : Je mets aux voix. Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---

*Reçu à la Préfecture
le 08/08/1984*